


<p><u>ENTRE les Producteurs</u></p> <p>SARL Vers pré Franck Bruyère Vers Pré 74150 VALLIERES sur FIER Tél : 06 20 38 03 29 franck-bruyere@orange.fr</p> 	<p><u>ET l'Adhérent(e)</u> numéro :</p> <p>NOM¹ :</p> <p>Prénom :</p> <p>Numéro de téléphone :</p> <p>Adresse mail (en majuscules) : @</p> <p>¹Un seul nom, identique à celui donné à l'adhésion.</p>
---	---

SELON LES « MODALITES » ENONCEES PAGE SUIVANTE

Pour 4 distributions, selon une fréquence **trimestrielle** du 20 mars au 11 décembre 2024 inclus.
 Et dont les dates sont consultables sur www.novelamap.org.

Contenu du panier	Prix unitaire	Qté ¹	Montant
Farine de pois chiche – 1kg	6,00 €		€
Lentilles vertes – 1kg	5,50 €		€
Lentilles vertes – 5kg	25,00 €		€
Pois chiche – 1kg	5,50 €		€
Pois chiche – 5kg	25,00 €		€
Petit épeautre en grains – 1kg	5,50 €		€
Petit épeautre en grains – 5kg	25,00 €		€
Polenta - 1kg	5,00 €		€
Total par distribution			€
Total pour les 4 distributions			€

¹ Par distribution

Ce montant est réglé enchèque(s) d'un montant de € chacun :

- à l'ordre de producteur « **SARL Vers Pré** »,
- daté(s) du jour de la signature du présent contrat,
- remis à **André VEIRMAN** (andre.veirman@orange.fr), référent de l'association auprès des producteurs,
- et qui sera (seront) débité(s) selon les « modalités » du contrat.

<p><input type="checkbox"/> En cochant cette case, le producteur s'engage à respecter les engagements du producteur stipulés dans le règlement intérieur de l'association. Date et signature du producteur :</p>	<p><input type="checkbox"/> En cochant cette case, l'adhérent s'engage à respecter les engagements du consommateur stipulés dans le règlement intérieur de l'association et certifie avoir lu les modalités du contrat. Date et signature de l'amapien :</p>
---	---

Rappel : la signature d'un contrat ne peut se faire qu'après adhésion et paiement de la cotisation à Novelamap et implique donc l'engagement de participer comme bénévole à 4 distributions minimum sur l'année.

Référent : **André Veirman (andre.veirman@orange.fr)**

L'adhésion à l'association est nécessaire avant toute conclusion d'un contrat, et engage l'adhérent(e) à respecter le règlement intérieur de Novelamap, dont la participation comme bénévole à **quatre distributions dans l'année**. Le contrat établit un **lien solidaire** entre l'adhérent(e) et le producteur : l'adhérent(e) accepte que la production et donc le contenu du panier puissent être soumis à des aléas (climatiques, de production...).

Les **distributions** ont lieu les **mercredis de 18h45 à 19h30**, sous le préau de l'école de Novel, sauf nouvelle disposition communiquée par mél et consultable sur www.novelamap.org.

Pour ce contrat, elles sont au nombre de **4** selon une fréquence **trimestrielle** et selon le calendrier ci-dessous :

- 20 mars
 - 12 juin
 - 18 septembre
 - 11 décembre
-
- **Pois chiches, lentilles, maïs et petit épeautre sont cultivés sur des terrains autour de la ferme (Vallières sur Fier).**
 - **La farine de pois chiche et la polenta sont obtenus par mouture sur un moulin type ASTRIE à meules de pierres sur la ferme.**